Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No. 15/2026 au Conseil communal

Renouvellement et achat de matériel pour manifestations et équipements de fêtes

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 7 septembre 2026 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Sandra Gillard
Commission technique :	Mme Sandra Blanc Mme Fatima El Hakmaoui Mme Kim Francey M. Helder De Jésus da Silva M. Gaël Giroud
Commission des finances :	M. Olivier Guignard, Président Mme Sakine Uçurum Pion Mme Virgnie Niang M. Jean-Claude Favre
Absente :	Mme Mehtap Hirt-Tari

Préambule

La Commission des finances a disposé du présent préavis avant la séance de présentation du 7 septembre. Il a pu en prendre connaissance et poser durant la séance toutes les questions nécessaires à sa bonne compréhension.

Monsieur Andrea Da Campo, chef des infrastructures, ne pouvant pas être présent à cette séance, il a répondu par écrit le 24 septembre aux questions qui nécessitaient son expertise.

La Commission remercie les membres de la Municipalité pour la clarté des réponses fournies à ses questions.

Analyse financière

Le préavis sollicite l'octroi de deux crédits d'investissement et les montants demandés sont les suivants :

- CHF 51'000.– TTC pour l'achat de matériel pour les manifestations,
- CHF 81'000.– TTC pour l'acquisition d'illuminations festives,

soit un montant total de CHF 132'000.– TTC.

Aspects financiers intervenus dans les choix

1. Matériel pour les manifestations

Selon la Municipalité, le matériel prévu permettra de compléter l'existant et de remplacer certains éléments vieillissants. La Commission relève que cette acquisition sera également valorisée au-delà des seuls événements communaux, notamment par des locations à la population selon les modalités déjà en vigueur.

Les offres obtenues pour ce matériel ont été mises à disposition des commissions.

La Commission a obtenu le détail de l'analyse effectuée par la Municipalité pour choisir entre la location ou l'achat du matériel prévu. Sur la base d'une moyenne de cinq manifestations par année, l'évaluation que l'achat l'emporte sur la location déjà au bout de 3 ans est bien documentée et réaliste.

2. Illuminations festives

La Municipalité a indiqué que les installations lumineuses existantes seront conservées mais utilisées à d'autres endroits.

La technologie LED utilisée permet une faible consommation d'électricité et l'ensemble des illuminations consommera l'équivalent d'environ 12 candélabres LED actuels.

Des offres ont été demandées à deux entreprises spécialisées.

Le montant demandé comprend l'acquisition des illuminations mais également l'adaptation des alimentations électriques.

Une comparaison entre la location ou l'achat du matériel prévu, hors frais d'adaptation des prises sur les candélabres, n'a pas été effectuée car la location n'est pas possible.

Financement et amortissement

Les crédits d'investissement seront :

- prélevés sur les disponibilités de la bourse communale ;
- amortis sur une durée de 10 ans, représentant une charge annuelle de :
 - CHF 5'100.– pour le matériel pour les manifestations,
 - CHF 8'100.– pour les illuminations festives.

La Commission considère que ces charges d'amortissement sont modérées et compatibles avec la situation financière actuelle de la Commune.

La possibilité laissée à la Municipalité de recourir, le cas échéant, à l'emprunt constitue une disposition usuelle et ne représente pas un engagement financier immédiat.

En outre, la Commission des finances constate que :

- les crédits demandés ne figurent pas dans les investissements portés au budget 2026,
- le remplacement progressif ou la dotation complémentaire dans les prochaines années du matériel destiné aux manifestations devrait représenter des montants plus faibles et pourrait être financé via les charges d'exploitation.

Sous l'angle strictement financier, la Commission estime que le préavis ne présente pas de risque particulier pour l'équilibre des finances communales.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 15/2026** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Olivier GUIGNARD ……
Président

Virginie NIANG ……

Sakine UÇURUM PION ……

Mehtap HIRT-TARI ……

Jean-Claude FAVRE ……

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 2 octobre 2026